

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
28.04.2016**

L'an deux mille seize et le neuf mai à
21 heures, le Conseil Municipal de la
Commune de BOUSSENS dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur
SANS Christian (Proc.)** Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mme SAINT-
SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX,
LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA
TOUZANNE, M. PIZZATO
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH
Mme CAHUZAC.**

D.C.M. N°5.2

**Suppression d'un poste d'Adjoint
Technique 2° classe à 25 h et création
d'un poste d'adjoint technique
2° classe à 28 h.**

Absentes excusées :

**Mme GERARD (Proc. Mme TOUZANNE)
Mme TONELLO (Proc. M. SANS)**

Madame SAINT-SUPERY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait émis lors de la séance du 22/02/2016 de porter à 28 heures le poste d'Adjoint Technique 2° classe créé à 25 heures. Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui dans sa séance du 12/04/2016 a émis un avis favorable à la création de ce poste après suppression du poste à 25 heures.

Il y a donc lieu aujourd'hui de valider cette décision.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de supprimer le poste de titulaire d'Adjoint Technique 2° classe à 25 heures hebdomadaires ;
- de créer 1 poste de titulaire d'Adjoint Technique 2° classe à 28 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **12.05.2016**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 10 mai 2016

